

# TRIBUNE LIBRE

## DENIS TERRAILLON

*Quand on m'a demandé si je voulais bien écrire un article pour présenter ce que je sais du projet de la cave coopérative je savais que je m'engageais sur un chemin difficile. D'abord parce qu'il y a de multiples versions, ensuite parce que l'historique des faits et décisions municipales démontre malheureusement incohérence, hésitations et approximations.*

Je suis élu de Montarnaud jusqu'en 2026, nous avons déjà engagé 1,6 millions d'euros pour un projet évalué à 7,0 M€ TTC par le maire (sans compter l'achat du terrain pour 0,8 M€) ! Ce projet « démesuré » et « hors de prix » pour une petite commune comme Montarnaud est en sursis faute de subvention.

C'est mon opinion, c'est l'opinion des élus des communes avoisinantes que j'ai rencontrés, cependant je vous invite à vous faire la vôtre sachant que tous les éléments cités dans le texte ci-dessous proviennent des comptes rendus des conseils municipaux, des bulletins municipaux ou du PLU. De ce fait ils sont facilement vérifiables et peu contestables par le maire...

### Un peu d'histoire.

Juin 2018 version 1 : le PLU est modifié pour permettre à un promoteur de réaliser 12 lots pour maisons individuelles, 10 logements au sein de la cave, 1 macro-lot commerce et bureaux, 1 médiathèque. Aussitôt contesté par l'association citoyenne de Montarnaud ce projet est bloqué.

Janvier 2021 version 2 : un projet alternatif est présenté par la nouvelle équipe municipale après consultation des associations et partenaires. Il prévoit la réhabilitation complète du bâtiment pour accueillir de nombreux services sur 3 niveaux (3000 m<sup>2</sup>) : médiathèque, école de danse, école de musique, école de cirque, centre de rencontre et d'activité, mairie, tiers lieu, salles des fêtes, coworking. Il renonce aussi aux logements et aux commerces, bureaux... Ce projet sera conforté par 2 décisions

Avril 2022 : Approbation de la modification du PLU, (sans observation par la Préfecture) pour valoriser et restructurer le site de l'ancienne cave coopérative sur la base du projet ci-dessus + réalisation de 6 lots sur une parcelle de 1885 m<sup>2</sup>.

Avril 2024 : la commune vote l'échange de la parcelle de terrain de la cave coopérative contre 5 lots viabilisés par la commune sur la parcelle AH19 pour un montant de 800 000 euros.

Octobre 2024 version 3 : Montarnaud Mag n°12 - Le beau projet alternatif est abandonné pour des raisons financières et réapparaît sous forme de plusieurs bâtiments dont, au sein de la cave : un centre social et une salle des fêtes. Cette version 2 n'a pas été communiquée au conseil municipal avec les éléments nécessaires à une présentation convaincante\*, ce qui n'a pas empêché un certain nombre de décisions municipales et de votes, toujours à la demande du maire.

- Avril 2024 mission Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Juin 2024 mission études de structure
- Novembre 2024 attribution du marché de démolition et missions diverses
- Décembre 2024 désignation du cabinet d'architecte
- Mars 2025 missions de contrôle et avenants aux marchés de démolition

Décembre 2024 : Grâce à mon insistance le maire reconnaît enfin que l'enveloppe des travaux évalués par le bureau d'étude atteindra la somme colossale de 7 000 000 d'euros TTC (soit 5,9 M€ HT) uniquement pour la réhabilitation de la cave. Ce qui en fait un projet à 10 000 euros du m<sup>2</sup> utile puisque pour ce prix-là nous aurons un centre social (200 m<sup>2</sup>) et une salle des fêtes (500 m<sup>2</sup>). Cela devient absurde d'autant que le maire ne répond pas aux questions écrites sur le devenir de la salle après construction alors que ce sont des éléments essentiels et fort couteux ...

Quel en sera l'usage vu que l'ancienne salle des fêtes est conservée ?

Concernant la programmation des spectacles de la future salle peut-on connaître les types de représentation envisagées en plus de celles que nous connaissons actuellement sur Montarnaud et qui nécessitent une telle salle ?

Quelles sont les prévisions budgétaires pour le fonctionnement de cet immense bâtiment en énergie, personnel, nettoyage, contrôles sécurité ERP, équipements scéniques ... ?

Février 2025 : Je m'inquiète de la dérive financière de ce projet et je ne suis pas le seul au sein du conseil municipal comme parmi la population. Lors du débat d'orientation budgétaire de janvier 2025 nous avons appris que, faute de dossier de subventions, le financement envisagé se résume à un emprunt de 6,4 M€ sur 20 ans ! Tout cela est contraire aux déclarations du conseil municipal de décembre 2024 qui promettait que le projet serait adapté si le niveau de subvention de 50% n'est pas atteint (soit 3 M€ HT).

On marche sur la tête et j'expose tout cela dans la presse (Midi Libre des 13 et 14 février 2025) en précisant qu'il existe une option nettement moins couteuse ! La réponse du maire mélange tout sans contredire mes propos. Nous sommes dans l'impasse !

Avril 2025 version 4 : Montarnaud Mag 14 : le maire change encore une fois le projet sans en parler au conseil municipal. Cette fois le centre social sera déplacé pour se situer dans l'ancienne mairie et la nouvelle mairie prendra place dans la Cave ! C'est un projet nettement plus cher dont le cout n'est pas évoqué et dont les « bénéfices » pour la commune sont passés sous silence comme les alternatives plausibles. Une mairie aussi grande qui ressemblera à un palais, cela sert à quoi ?

Mai 2025 version 5 : Lors du conseil municipal du 26 mai le maire présente une décision municipale

pour une demande de subvention de la dernière chance soit 1,4 M€ au titre du fond friche sans fournir d'éléments sur le projet correspondant à cette requête. L'État ne donne pas l'argent sans contrepartie : est-ce que cela correspond à la création du CFA avec hébergement évoqué dans la presse en février ?

La confusion permanente est entretenue par les nombreuses déclarations du maire dont l'obstination est effrayante. Tout serait plus simple si le conseil municipal avait été consulté pour choisir le projet adapté à la commune, plutôt que de se trouver pris dans un engrenage dont il n'arrive pas à se sortir, fait de décisions approximatives et de dossiers sans cesse bicolés.

Cependant la situation n'est pas désespérée : nous pouvons interrompre le projet de réhabilitation maintenant !

1. Il restera une cave réparée et sécurisée qui pourra malgré tout accueillir des événements musicaux, sportifs, expositions, festivités (d'autres villages ont procédé ainsi).
2. **Il est encore temps d'étudier la construction d'une salle polyvalente neuve à côté de la cave (sur un terrain de 13 000 m<sup>2</sup> il y a de la place) pour un montant d'environ 2 M€.**
3. Et, si la mairie doit être déplacée, mettons là au centre du village ancien (en lieu et place de la salle des fêtes actuelle). Projet moins grandiose mais conforme aux engagements de la campagne électorale.

Cela nous ferait économiser plusieurs millions d'euros dont la commune à grand besoin pour poursuivre son développement.

Pour retrouver une légitimité le maire vous invite le 14 juin lors de la visite du chantier en présence du préfet et le 28 juin pour une séance de réponses organisée en Mairie. Cependant une réunion publique sans public et sans débat ne fait pas démocratie.

Parlez avec vos élus, ils ont besoin de vous entendre ! **La meilleure solution serait un référendum municipal.** Au final, il s'agit de nos impôts et ceux qui sont d'accord pour payer ce caprice doivent démontrer qu'ils représentent la majorité.

### Denis TERRAILLON

d.terraillon@montarnaud.fr

Adjoint aux finances, aux ressources humaines et aux moyens généraux de 2020 à 2022 Conseiller Municipal de 2023 à 2026

\* une présentation convaincante comprend : contexte et justification, objectifs, cout estimé, source de financement, impact économique et social, analyse des risques, calendrier prévisionnel, comparaison avec d'autres options, retours d'expérience, appui des parties prenantes.